DOSSIER DE PRESSE

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE POUR LES TALENTS, ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS INTERNATIONAUX

Lancement du service « Welcome to France – Helping you to settle in » dans les locaux de Business France

Paris, le 23 février 2017



Sommaire

Éditorial du ministre	4
« Welcome to France », un service pour faciliter les démarches de talents internationaux en France	
Pourquoi un centre de ressources unique?	
À qui s'adresse ce dispositif?	
Quels services propose-t-il ?	
Les atouts de la France pour les talents internationaux	11
Des dispositifs complets d'accueil des talents	11
Un nouveau titre de séjour mis en place en 2016 : le Passeport Talent	11
Le French Tech Visa à destination des entrepreneurs et investisseurs	
Le programme French Tech Ticket	12
Un régime fiscal spécifique pour les impatriés	12
Extension à huit ans du bénéfice du régime des impatriés	13
Exonération de taxe sur les salaires des primes d'impatriation	13
Une fiscalité des actions gratuites avantageuse	13
Promouvoir l'attractivité de la France pour les entreprises	
internationales	14
Des coûts d'implantation et d'exploitation très compétitifs	
Une main-d'œuvre qualifiée	14
Une flexibilité du travail renforcée depuis 2013	15
Une fiscalité avantageuse, et parmi les plus compétitives au monde	
pour soutenir l'innovation et l'emploi	15
Un taux d'impôt sur les sociétés progressivement abaissé à la moyenne	
européenne	
Renforcement du CICE	
Reconduction du dispositif pour les jeunes entreprises innovantes	
Promouvoir la recherche avec le Crédit d'Impôt Recherche	
Attirer les business angels avec le compte PME innovation	1/
dans leurs démarches d'implantation et leurs projets de développement en	
France et à l'international depuis la France	17

Éditorial du ministre



Ces dernières années, nous nous sommes engagés à promouvoir l'attractivité de la France auprès des talents français expatriés et internationaux.

Le site « Welcome to France », lancé par Business France, est destiné aux personnes souhaitant s'installer ou revenir dans notre pays pour des raisons professionnelles. Il concrétise un engagement pris en juillet dernier d'offrir un site unique pour les talents internationaux concentrant l'ensemble des renseignements et démarches nécessaires pour réussir leur arrivée en France. Ce service offre un accompagnement personnalisé à tous les candidats à l'expatriation en France. La mise en place de dispositifs complets d'accueil est utile et nécessaire pour faire de notre territoire un espace accueillant pour tous ceux qui veulent y travailler, y installer leurs activités, y investir.

Cette facilitation des démarches est une étape clé dans notre politique en faveur de l'attractivité de notre territoire. D'autres actions ont été soutenues en ce sens ces derniers mois avec notamment la mise en place d'une fiscalité plus favorable pour ces talents nouvellement installés sur notre territoire. Ainsi, la loi de finances pour 2017 a adopté l'extension à huit ans du régime des impatriés. Ces dispositions placent la France parmi les pays les mieux dotés en Europe pour accueillir les talents. Enfin, le gouvernement s'est engagé à ouvrir autant de sections internationales dans les collèges et lycées français que nécessaire pour faciliter la scolarisation des enfants de ces impatriés.

La promotion de l'attractivité de notre pays s'est également faite auprès des entreprises internationales pour mettre en avant les atouts français : renforcement du crédit impôt compétitivité emploi, abaissement progressif du taux d'impôt sur les sociétés à 28% (soit au niveau de la moyenne européenne), création du compte PME innovation... Enfin, les lois en faveur de la modernisation du droit du travail participent de ce mouvement vers plus de compétitivité, en vue d'attirer en France de nouvelles entreprises.

Pour conclure, cette politique globale en faveur de l'attractivité de notre pays, résolument tournée vers les talents et les entreprises internationales, porte ses fruits. C'est ainsi que nous accueillons avec plaisir et fierté la vingtaine de nouveaux investissements effectués chaque semaine en France. Une dynamique amenée à se poursuivre pour notre économie et son rayonnement dans le monde.

Michel SAPIN, ministre de l'Économie et des Finances

« Welcome to France », un service pour faciliter les démarches des talents internationaux en France

Pourquoi un centre de ressources unique?

Business France met en place un service d'information à destination des talents étrangers et de leur famille, en mobilité professionnelle. Le site Welcome to France a pour mission de vous guider dans vos principales démarches d'expatriation en France. « Welcome to France » renseigne les talents étrangers et leur famille sur les démarches suivantes :

- visa, titre de séjour et autorisation de travail
- fiscalité
- protection sociale
- vie quotidienne (scolarité, logement, etc.)

UNE ÉQUIPE DEDIEE DE SPECIALISTES EN MOBILITE INTERNATIONALE

Pour des questions additionnelles, les candidats à l'expatriation en France peuvent à tout moment prendre contact avec le Welcome Office via un formulaire en ligne. Un premier retour leur sera adressé sous 3 jours ouvrés. Rendez-vous sur : www.welcometofrance.fr contactez-nous

« La France doit être une terre d'accueil pour les talents étrangers, qu'ils soient hommes d'affaires, investisseurs, chercheurs, étudiants, intellectuels ou artistes. Cela reflète notre tradition et c'est l'une de nos grandes forces. Grâce au centre de ressources Welcome to France, nous démontrons que nous sommes à la hauteur des attentes de tous ces talents attirés par la France. »

Jean-Marc AYRAULT, Ministre des Affaires étrangères, et du Développement international « Le lancement de la plateforme Welcome to France est un signal fort pour l'accueil des talents étrangers et de leur famille. UPS compte de nombreux talents étrangers en France : le DG France est américain, le directeur marketing espagnol, le directeur du département ingénieurs est turc, le directeur sécurité est italien!

Edouard BARREIRO, Public Affairs Director West Europe - UPS

À qui s'adresse ce dispositif?

Ce site, et le service en ligne associé animé par desspécialistes en mobilité internationale pour répondre aux questions des futurs cadres étrangers en France, s'adresse à des publics multiples :

- Dirigeants d'entreprises
- Salariés en mobilité internationale
- Investisseurs
- Directions des ressources humaines
- Start-ups
- Cabinets d'avocats, sociétés de relocalisation
- ...

Quels services propose-t-il?

« Welcome to France » permet de visualiser les principales démarches à effectuer avant et dans l'année de votre installation en France à travers la réalisation d'un parcours en ligne personnalisé.

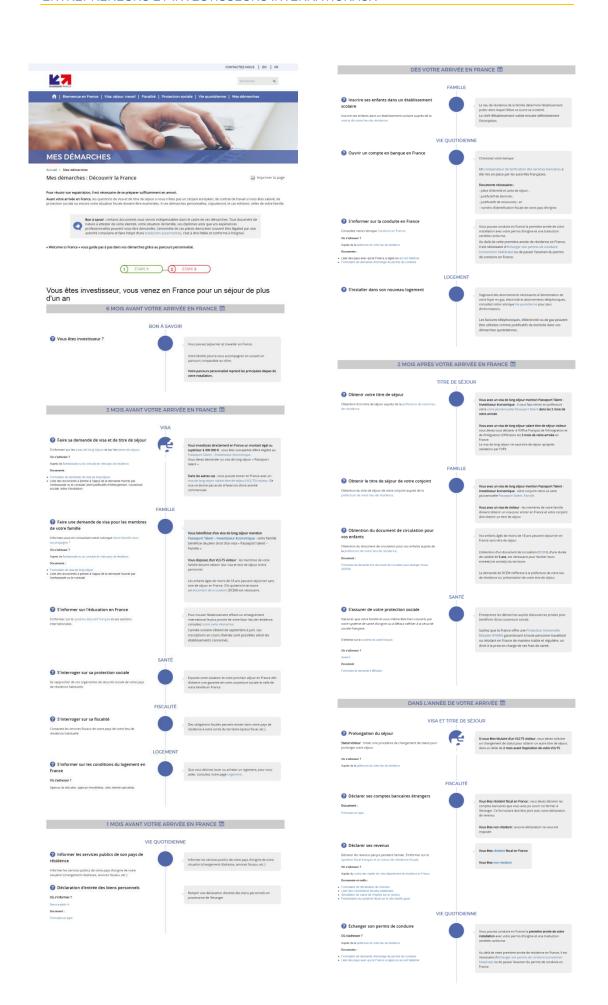
« L'accueil des talents étrangers en France est un élément essentiel de l'attractivité du territoire. Welcome to France apparaît comme simple, chaleureux, efficace. »

Erminio ESCHENA,
Directeur des Affaires Institutionnelles
et des Relations Industrielles du groupe MSC



L'onglet « Welcome to France » (ci-contre) offre un panorama des principales informations à connaître sur la France : organisation territoriale, indicateur téléphonique, climat...

L'onglet « Mes démarches »
(page 10) présente, sous forme
de frise chronologique, les démarches à effectuer avant, pendant et après un séjour en
France. Pour obtenir ce parcours
personnalisé, il suffit de renseigner
en amont sa nationalité, les raisons
de sa venue et la durée estimée
du séjour.



Les atouts de la France pour les talents internationaux

Des dispositifs complets d'accueil des talents

Un nouveau titre de séjour mis en place en 2016 : le Passeport Talent

Le Passeport Talent est une carte de séjour d'une durée maximale de 4 ans renouvelable, qui a pour objectif de rendre plus lisible le droit au séjour des talents que la France veut accueillir en plus grand nombre.

Ce titre de séjour, qui bénéficiera à la famille du bénéficiaire, peut être délivré dans plusieurs situations, notamment pour les ressortissants étrangers hautement qualifiés, qui souhaitent créer une entreprise ou investir en France.

« Nous devons mieux recevoir les innovateurs et les créateurs : c'est le principe du **Passeport talent**, qui offrira une durée de séjour en France de 4 ans **pour les jeunes diplômés qualifiés**, les créateurs, les investisseurs, les mandataires sociaux, les travailleurs hautement qualifiés, toutes ces personnes dont nous avons besoin en France et qui ne doivent pas se trouver entravées par je ne sais quelle procédure. »

François HOLLANDE, Président de la République, lors du Conseil stratégique de l'attractivité le 17 février 2014

Le French Tech Visa à destination des entrepreneurs et investisseurs

Dans le contexte de compétition internationale pour l'attraction des talents, l'accès aux visas et titres de séjour français pour les talents Tech étrangers est un enjeu majeur pour l'écosystème de la French Tech. Il l'est tout particulièrement pour les scale-ups françaises et internationales qui, par définition, croissent très fortement et recrutent énormément.

Ainsi, au printemps 2017 sera mis en place le « French Tech Visa ». Ce dispositif s'appuie sur le nouveau titre de séjour « Passeport Talent » mis en place fin 2016 (voir ci-dessus) et propose un accompagnement dans les démarches d'obtention des titres de

séjour. Il vise des talents interna-tionaux de la Tech : des fondateurs et employés de startups et scale-ups étrangères, des employés de scale-ups françaises, des investisseurs étrangers. Il sera proposé par des acteurs identifiés de l'écosystème de la French Tech (incubateurs ou accélérateurs de startups, scale-ups ou encore des fonds d'investissement en capital risque) à des talents étrangers qu'ils ont accompagnés ou recrutés en France. Le nombre de visas ne sera pas limité a priori, sous réserve pour les candidats de remplir les critères d'éligibilité.

Le programme French Tech Ticket

Dans un contexte de forte mobilité des talents et de compétition entre les capitales internationales, le « French Tech Ticket » vise à attirer en France des entrepreneurs internationaux porteurs d'un projet ambitieux, en création ou déjà créé.

Le programme s'adresse aux entrepreneurs étrangers, éventuellement déjà présents en France, dans le cadre de leurs études par exemple. Les fondateurs peuvent être entre 1 et 3 avec un seul Français maximum par équipe.

C'est parce que la vitalité d'un écosystème innovant se nourrit de la diversité de ses acteurs, que la Ville de Paris et l'Etat ont lancé conjointement en mai 2015 la première édition du Paris French Tech Ticket, unissant ainsi leurs forces pour faire de Paris une capitale mondiale des startups, accueillant des entrepreneurs internationaux désirant y créer ou y développer leur startup. Outre Paris, les grandes métropoles sont désormais concernées par ce dispositif depuis le lancement de la 2^e édition du French Tech Ticket.

Détail du dispositif d'accueil :

- Une procédure accélérée pour l'obtention d'un titre de séjour,
- Un prix de 25 000€ pour un an et pour chaque membre de l'équipe,
- Un hébergement gratuit dans une structure d'accompagnement partenaire,
- Un programme d'animation dédié,
- Un « Help Desk » pour assister les lauréats dans les formalités administratives,
- Une aide à l'installation personnelle apportée au travers du Paris Landing Pack

Un régime fiscal spécifique pour les impatriés

Les salariés revenant de l'étranger pour occuper un emploi dans une entreprise établie en France, ainsi que ceux directement recrutés à l'étranger par une entreprise établie en France, bénéficient d'un régime fiscal spécifique qui prévoit, notamment, l'exonération d'impôt sur le revenu de leur prime d'impatriation jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant celle de leur prise de fonctions en France. Ces dispositions s'appliquent aux personnes dont la prise de fonctions en France est intervenue depuis le 6 juil-let 2016.

Extension à huit ans du bénéfice du régime des impatriés

Se situant au cœur de l'Europe et de la zone euro, la France doit pouvoir offrir un statut plus attractif aux talents étrangers. Ainsi, conformément aux engagements pris par le Premier ministre, le régime spécifique d'imposition des impatriés a été étendu jusqu'au 31 décembre de la huitième année, l'alignant ainsi sur la durée du régime de même nature prévu aux Pays-Bas.

Exonération de taxe sur les salaires des primes d'impatriation

Les rémunérations entrant dans le champ du régime des impatriés seront désormais exonérées de taxe sur les salaires (TS). Cette mesure vise donc à compléter le régime applicable aux salariés impatriés par une mesure incitative sur la fiscalité applicable aux employeurs.

Une fiscalité des actions gratuites avantageuse

Les actions gratuites sont régulièrement utilisées comme mode de rémunération par les start-ups pour attirer les profils les plus recherchés. Elles bénéficient depuis la loi pour la croissance et l'activité de 2014 d'une fiscalité avantageuse. Si elle constitue un atout important pour accompagner les jeunes entreprises dans leur développement, cette fiscalité avantageuse n'a pas lieu d'alléger la fiscalité des rémunérations des dirigeants de plus grandes entreprises.

Afin donc de limiter ce détournement d'objet, tout en favorisant la croissance des startsup, les gains générés par les actions gratuites inférieurs à 300 000 euros seront soumis au régime des plus-values mobilières. Au délà, ils seront fiscalisés au barème de l'impôt sur les revenus, comme les traitements et salaires.

Cette mesure s'applique aux actions gratuites distribuées depuis le 1^{er} janvier 2017.

Promouvoir l'attractivité de la France pour les entreprises internationales

La présence de 20 000 filiales de groupes étrangers installés sur le sol français témoigne de cette attractivité de la France auprès des investisseurs étrangers. En moyenne, 19 entreprises étrangères investissent dans notre pays chaque semaine. La France est la première destination d'Europe des investissements étrangers créateurs d'emplois dans le secteur industriel.

La France est ouverte aux talents étrangers : avec 278 000 inscrits dans l'enseignement supérieur, elle est le 4^{ème} pays au monde pour l'accueil des étudiants étrangers. À la pointe de la recherche et développement, elle occupe le 6e rang mondial pour le dépôt de brevets internationaux. La France est aussi le 1er pays d'Europe dans le top 100 des entreprises les plus innovantes du monde.

Des coûts d'implantation et d'exploitation très compétitifs

Des actions résolues ont été menées pour renforcer la compétitivité de la France, en donnant la priorité à la simplification des procédures administratives, à la suppression des charges inutiles, à la modernisation de la réglementation des biens et des services, au soutien à l'innovation et à la recherche, et à la réforme du marché du travail. La mise en place progressive d'une « flexi-sécurité » à la française donne ainsi plus de capacité d'adaptation et de souplesse pour les entreprises et plus de protection pour les salariés à l'occasion de leurs transitions professionnelles.

Une main-d'œuvre qualifiée

En France, le coût global de la main-d'œuvre (salaires et charges obligatoires) en moyenne par employé est inférieur à celui du Japon, des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Allemagne. De même, les coûts d'implantation et d'exploitation sont moins élevés en France qu'en Italie, au Japon, aux États-Unis ou en Allemagne (KPMG, Choix concurrentiels, 2015).

A ce coût d'implantation et d'exploitation compétitif, s'ajoute une main d'œuvre qualifiée et productive. La France investit plus dans son système éducatif – plus de 6 % de son PIB – que l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne. Contrairement aux idées reçues, l'Ile-de-France dispose par exemple de la main d'œuvre la plus productive d'Europe – plus de 90 euros par heure travaillée.

Une flexibilité du travail renforcée depuis 2013

La flexibilité du travail est accrue au sein des entreprises notamment au travers :

- d'un renforcement et d'une simplification du dialogue social (simplification des procédures d'information-consultation, fusion des Instances de Représentation du Personnel, négociation sociale au niveau de l'entreprise, etc),
- de la modernisation des modalités de rupture du contrat de travail (rupture conventionnelle qui permet à l'employeur et au salarié de rompre à l'amiable et d'un commun accord le CDI; clarification des motifs de licenciement économique, diminution drastique des contentieux sociaux grâce à l'introduction d'une procédure d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, etc)
- création d'un service d'information en droit du travail pour les entreprises de moins de 300 salariés.

Une fiscalité avantageuse, et parmi les plus compétitives au monde pour soutenir l'innovation et l'emploi

Ces dernières années, l'attractivité de l'économie française a été renforcée par un programme de réformes ambitieux.

Le CICE et le Pacte de responsabilité ont permis aux entreprises de retrouver des marges d'un niveau proche de celui d'avant-crise, d'accélérer nettement leur investissement (+3,8 % attendu cette année) et de créer des emplois (+130 000 créations nettes attendues cette année). D'après KPMG (Choix concurrentiels, 2015), les coûts d'implantation et d'exploitation sont, par ailleurs, moins élevés aujourd'hui en France qu'en Italie, au Japon, aux États-Unis ou en Allemagne.

Un taux d'impôt sur les sociétés progressivement abaissé à la moyenne européenne

Dès 2017, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminue. La loi de finances 2017 permet en effet une baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,3% pour parvenir à 28% en 2020 sur tous les bénéfices de toutes les entreprises. Cette baisse se fera en 4 étapes :

- dès 2017 pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME), jusqu'à 75 000 € de bénéfices
- en 2018, pour l'ensemble des entreprises jusqu'à 500 000 € de bénéfices ;
- en 2019, pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires (CA) inférieur à un milliard d'euros sur l'ensemble de leurs bénéfices;
- en 2020, pour l'ensemble des entreprises.
- En outre, à compter de 2019, le bénéfice de taux réduit d'impôt sur les sociétés de 15% en faveur des PME sera étendu aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50M€.

Renforcement du CICE

Le CICE a permis en 2016 d'alléger de 18 milliards d'euros le coût du travail.

Les effets positifs sont constatés : entre la mi-2015 et la mi-2016, 120 000 emplois nets ont été créés dans le secteur marchand. En conséquence, le taux de chômage au sens du BIT a sensiblement baissé à 9,6 %, et revient ainsi à son niveau de fin 2012. Au-delà des à-coups au mois le mois, le nombre d'inscrits à Pôle emploi s'inscrit dans une dynamique de baisse depuis plusieurs mois. Par ailleurs, les marges des entreprises retrouvent leur niveau d'avant-crise (31,7 % à la fin du 2e trimestre 2016).

Dans ces conditions, le CICE est renforcé (son taux passe de 6 à 7 %), ce qui représentera en 2017 un nouvel allégement de plus de 3Md€ pour les entreprises.



Reconduction du dispositif pour les jeunes entreprises innovantes

Le dispositif des jeunes entreprises innovantes (JEI) permet à de jeunes PME créées jusqu'au 31 décembre 2016, qui ont moins de 8 ans et dont 15 % des charges sont des dépenses de recherche, de bénéficier d'exonérations fiscales : exonérations d'impôt sur les sociétés et d'impôts directs locaux sur délibération des collectivités. Le dispositif comprend en outre un volet social consistant en une exonération de cotisations sociales patronales.

L'efficacité de ce dispositif est largement reconnue. La Commission Européenne a réalisé une analyse comparative des dispositifs d'incitations fiscales à la R&D au sein des 26 pays membres en 2014. Cette étude classe le dispositif français de soutien aux JEI en première position à l'échelle européenne. Conformément aux engagements pris par le Président de la République, ce dispositif a été maintenu inchangé depuis 2012.

Afin de donner de la visibilité aux créateurs d'entreprises innovantes, le dispositif fiscal, à périmètre constant, sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2019.

Promouvoir la recherche avec le Crédit d'Impôt Recherche

La France propose également des dispositifs fiscaux d'incitation à l'innovation parmi les plus attractifs d'Europe, qui viennent s'ajouter à la qualité reconnue de nos ingénieurs et chercheurs. En particulier, grâce au Crédit Impot Recherche qui permet la déduction de 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, le coût d'un chercheur Français est nettement moindre que celui d'un chercheur allemand ou américain.

Attirer les business angels avec le compte PME innovation

Le « compte PME innovation » (CPI), permetaux entrepreneurs ayant développé avec succès leur entreprise de réinvestir le produit de leur vente dans des jeunes PME ou des entreprises innovantes.

Ce compte offre un cadre fiscal avantageux sur les plus-values lorsque les entrepreneurs s'engagent dans un cycle vertueux de financement de l'écosystème des startups, en apportant non seulement leurs capitaux mais également en s'engageant à leur faire profiter de leur expérience d'entrepreneur et leur réseau.

Ce dispositif, qui ne comporte pas de plafond, permet de reporter l'imposition sur les plus-values à la fin du cycle de cession-remploi dans des PME éligibles.

Business France, une agence pour informer et accompagner les investisseurs dans leurs démarches d'implantation et leurs projets de développement en France et à l'international depuis la France

Créée le 1^e janvier 2015, Business France est issue de la fusion d'Ubifrance et de l'AFII (Agence Française pour les investissements internationaux).

Business France, agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française, est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Pour accompagner les investisseurs internationaux, la direction « INVEST » de Business France :

- Offre des services d'implantation adaptés à l'activité de l'entreprise ;
- Informe sur le cadre réglementaire, fiscal, social, en matière de droit du travail ou encore d'immigration économique, ainsi que les aides et soutiens publics disponibles;
- Aide à préparer les plans d'affaires prévisionnels avec des chiffres et des données récentes;
- Informe sur les avantages et atouts de la France en termes sectoriels, sur la force de ses écosystèmes, sur ses ressources en talents;

- Propose des rencontres B2B avec des partenaires publics et privés (hors missions commerciales);
- Soumet les meilleures opportunités d'investissement en France

Business France assure le suivi de 1 500 nouveaux projets et accompagne plus de 800 visites tous les ans. Ses services sont fournis aux entreprises étrangères à titre gracieux, en toute confidentialité.

Pour offrir ces services, Business France a mis en place un partenariat étroit avec l'ensemble des régions et des territoires français afin d'apporter aux investisseurs un service de bout en bout depuis l'étranger jusqu'au site choisi. Par exemple, En Île-de-France et suite au Brexit, un guichet dédié a été créé pour accompagner investisseurs et salariés dans leurs démarches locales. Ce guichet aidera notamment les salariés et leur famille dans leur recherche de logement et d'école.

Les partenaires de Business France :

http://www.businessfrance.fr/investir/nos-partenaires-en-region-a-votre-service-jusqu-audernier-kilometre

http://www.chooseparisregion.fr/

CONTACT PRESSE

Ministère de l'Économie et des Finances

Tél.: 01 53 18 41 13

sec.mef-presse@cabinets.finances.gouv.fr

@_bercy_

economie.gouv.fr

BUSINESS France

Cynthia Odsi

Tél.: 01 40 74 74 15

cynthia.odsi@businessfrance.fr

businessfrance.fr